

Commission d'endiguement de la Broye – section II

Procès-verbal

Assemblée générale du 19.03.2014

1. Ouverture de l'assemblée

M. Pierre-Yves Saugy, Président, ouvre l'assemblée et souhaite également la bienvenue aux délégués.

2. Appel des communes

La commune de Les Montets est excusée. Les communes de Montagny, Prévondavaux, Cheiry, Surpierre et Ménières ne sont ni présentes, ni excusées.

Pour que les décisions prises en assemblée soient valables, un quorum minimal de 6 communes (majorité de 11 communes) doit être atteint, ce qui n'est pas le cas. Cinq communes sont représentées.

Dans ces conditions, les points 3 (approbation du procès-verbal du 27 juin 2013), 4 (comptes) et 5 (élection au comité) ne peuvent être traités. Une nouvelle assemblée doit être fixée pour le traitement de ces trois points.

Les membres présents expriment leur vif mécontentement.

3. Travaux de revitalisation

Projet « Nase »

Le nase est un poisson dont la réintroduction dans divers cours d'eau est souhaitée. Ce projet « nase » consiste en la création de deux encoches d'environ 30 m de large sur 10 m de profond sur la rive gauche et le dépôt de ces sédiments sur la rive droite, sur la commune de Villeneuve, dans le secteur revitalisé en 2010. Ceci permettra une meilleure érosion de la rive gauche ainsi que la création de zones propices à la réintroduction du nase.

Le coût de ce projet s'élève à Fr. 50'000.00, entièrement pris en charge par le WWF.

Projet « arborisation »

Dans le but de créer des zones d'ombres limitant la surchauffe estivale des eaux de la Broye, un projet d'arborisation d'une partie de la berge droite sur Villeneuve est également présenté. Là aussi aucun frais n'incombe à l'Endiguement de la Broye puisqu'il s'inscrit dans le cadre de la « journée volontariat d'entreprise Nestlé Waters » qui financera ce projet, avec le soutien de l'association Broye Source de Vie. Les arbres seront plantés par les employés de Nestlé Waters.

Prochaine étape

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'eau, plusieurs secteurs prioritaires ont été définis pour la revitalisation de la Broye. Pour le canton de Fribourg, les secteurs de Fétigny et Villeneuve sont prioritaires.

A Fétigny, la revitalisation aurait un impact sur les surfaces agricoles. Les agriculteurs seraient semble-t-il intéressés. Par contre, aucun impact sur les terres agricoles n'est prévu à Villeneuve.

L'idée est de poursuivre en premier lieu les travaux déjà réalisés à Villeneuve. Les coûts pourraient s'élever à près de 1'000'000 CHF, dont le 80 % pourrait être financé par le biais de subventions cantonales et fédérales. Le solde pourrait être sponsorisé par diverses associations, notamment du secteur de la pêche qui a tout intérêt à favoriser la fraie des poissons.

Une demande d'estimation de coût pour l'avant-projet a été faite au bureau d'étude qui avait suivi la première étape, associé à un autre bureau spécialisé dans le domaine de la revitalisation. A réception, les démarches pourront être entreprises pour trouver le financement nécessaire. Le but est qu'aucun frais n'incombe aux communes.

4. Divers

M. Gorret, syndic de Villeneuve, insiste sur le fait que les secteurs nouvellement arborisés des berges ne devront pas être recensés comme forêt, vu le prix élevé au m² de forêt que Villeneuve paie dans le cadre du GEFIB (226.00/hectare/an).

M. Vonlanthen, de Cugy, demande si une prise de position de l'Endiguement de la Broye est nécessaire dans le cadre du projet de délimitation des bassins versants présenté par les autorités cantonales. Selon M. Saugy, président, aucun élément particulier ne ressort pour notre secteur.

Dans un but de clarté, les comptes sont désormais bouclés le 31 décembre de chaque année au lieu du jour même de l'assemblée et des transitoires sont créés pour les diverses subventions à recevoir.

Décision est prise de convoquer rapidement une nouvelle assemblée pour approuver les procès-verbaux et les comptes ainsi qu'élire un nouveau membre au sein du comité. La séance est fixée au 10 avril 2014 à 19h00 à Villeneuve.

La séance est officiellement levée à 19 h 45.

Au terme de l'assemblée, la Commune de Villeneuve offre le verre de l'amitié.

Pour l'Endiguement de la Broye – Section II

Pierre-Yves Saugy
Président

Patricia Catillaz
Secrétaire